

DEMANDE DE PARLOIR ENFANTS

A remplir à chaque demande, dans la limite d'une par mois.

Ce document est à retourner par les familles à l'abri famille.

Conditions d'octroi : Seule la personne ayant un permis de visite en tant qu'accompagnant des enfants mineurs peut demander l'accès à l'espace ENFANTS du parloir famille.

Le nombre de visiteurs est limité à **un adulte et 4 enfants**.

La réservation ne pourra être prise qu'après autorisation de la Direction, par téléphone, par la personne qui accompagne les enfants.

IDENTIFICATION :

Nom de la personne détenue visitée :

Prénom :

Numéro d'écrou :

Nom de la personne visiteuse majeure :

Lien de parenté :

Nom, prénoms et lien de parenté des enfants concernés

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

DECISION DE LA DIRECTION

Le : / /

Signature du décisionnaire